ARTiSANAT

N°15
DÉCEMBRE 2022

MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉDITION SAVOIE

PAGE 22

Marion Lainé Restaurer l'âme des pianos

p10 **PORTRAIT**
0^2 Briquettes saponifie le lait de chèvre des Bauges

p12 **DOSSIER**
Oser innover pour se différencier

p17 **FORMATION**
L'ADEA en apprentissage

Chambre de Métiers et de l'Artisanat AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MAAF PRO

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF

08/22 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ZIMAGES

Conditions des contrats et coordonnées des assureurs disponibles en agence MAAF

ÉDITO

Voilà, nous sommes arrivés au bout de cette année 2022 qui, pour la plupart des entreprises artisanales a été compliquée et entrainé des bouleversements structurels. La faculté d'adaptation, qualité essentielle et non-discutable de nos artisans a été mise à rude épreuve, mais le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat a aussi cette qualité d'adaptation et n'a cessé tout au long de cette année d'être à vos côtés pour trouver le conseil ou la solution pratique en réponse à vos problématiques. Nous sommes là pour être au plus près de vos besoins, mais aussi pour vous aider à passer le cap des transitions écologiques et numériques, essentielles à la pérennisation et à la dynamisation de vos entreprises. Vos savoir-faire sont votre richesse mais aussi la richesse de nos territoires et la transmission par la formation est pour nous une priorité : le déploiement des parcours de formation en alternance, d'ingénierie pédagogique, d'intégration dans l'emploi, la formation continue en partenariat avec les organisations professionnelles, sont des actions que nous mettons en œuvre car nous sommes convaincus que la formation est l'axe pour réussir les transitions de demain. Encore plus qu'auparavant, notre rôle de représentation et de défense de l'Artisanat est primordial. Nous vous connaissons parce que votre quotidien est le nôtre et je n'aurais de cesse de l'exprimer : les élus de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat sont avant tout des artisans, dans des structures avec ou sans salariés, en ruralité ou en zone urbaine ; nous sommes les témoins de ce quotidien d'entreprise et nous devons exprimer auprès de nos élus politiques la réalité de notre monde artisanal et de ses 16 500 entreprises savoyardes.
« Croyez que vous pouvez le faire et vous aurez déjà fait la moitié du chemin. »
Théodore Roosevelt

Isabelle Guillaud,
Présidente de la CMA Savoie

SOMMAIRE

4-7
APPRENTISSAGE

8-9
COMMERCIAL
Salon MIF

10-11
PORTRAIT
0^2 Briquettes saponifie le lait de chèvre des Bauges

12-15
DOSSIER
Oser innover pour se différencier

16-19
INFORMATION RÉGION

20
FORMATIONS
Programme des stages

21
MÉTIERS D'ART
JEMA 2023

22-23
PORTRAIT
Restaurer l'âme des pianos

24-26
RESSOURCES HUMAINES

27
JURIDIQUE

Directeurs de la publication : Isabelle Guillaud, Présidente de la CMA Savoie et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio et Didier Scarfogliero
Rédaction : Françoise Lafuma, Cécile Buissier, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Conception : MAGAZINE&FILS.
Photographies et illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, CMA Savoie, Yves Pernaudat (page 22 - 23)

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFEA-MKG
ISSN 2780-4119 (version imprimée)
ISSN 2780-8750 (version en ligne)
Numéro 15 - Décembre 2022
Tirage : 17 657 exemplaires
Edité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

IMPRIM'VERT®

Apprentissage
UNE SEMAINE POUR S'INFORMER

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe à la 5e édition de la Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat, qui se déroule du 27 janvier au 3 février 2023.

Cette semaine est l'occasion de faire naître des passions et des vocations auprès des jeunes comme d'un public en reconversion. C'est aussi le moment idéal pour rendre plus visibles les actions quotidiennes menées par les CMA et les CFA en faveur des apprentis. La réforme de la formation professionnelle de 2018 a en effet permis un essor considérable de l'apprentissage, véritable investissement pour l'avenir. Levier de développement et d'insertion, il constitue une garantie contre le chômage, un dynamisme pour les territoires et une réponse efficace pour pallier le manque de main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'apprentissage dans l'artisanat est incontournable avec près de 23 000 apprentis formés par an. Plus d'une vingtaine de manifestations sont proposées afin de sensibiliser les jeunes et leurs familles aux métiers de l'Artisanat et de valoriser la voie de l'apprentissage. Ateliers pratiques, forums, réunions

d'information, portes ouvertes… donnent accès à une information de qualité dispensée par les conseillers experts de la CMA.

▷ **Retrouvez le programme sur cma-auvergnerhonealpes.fr**

WORLDSKILLS : RENDEZ-VOUS POUR LES FINALES À LYON

Les finales nationales et les finales mondiales des WorldSkills se tiendront respectivement en septembre 2023 et septembre 2024 à Lyon. Cet événement extraordinaire permet aux jeunes talents qui participent à ces Olympiades des métiers de mettre en lumière leurs savoir-faire, leur créativité et leur capacité à résister à la pression.

Pâtisserie, boucherie, sommellerie, bijouterie, mécanique, imprimerie, jardinerie, menuiserie, soins esthétiques, maçonnerie… Une soixantaine de métiers, dans tous les secteurs d'activité, est représentée lors de cette compétition où s'affrontent les jeunes de moins de 23 ans en formation ou en emploi. Le défi ? Mettre en compétition leur inventivité et leur maîtrise en réalisant une création sur un thème imposé et dans un temps donné. La sélection commence au niveau régional. Les sélectionnés participent ensuite aux finales nationales sous la bannière de leur Région. Les vainqueurs des finales nationales composent enfin deux équipes de France des Métiers qui participent à la compétition européenne (EuroSkills) ou à la compétition mondiale (WorldSkills Competition).
Les chefs d'entreprise souhaitant s'impliquer dans l'organisation de ces compétitions régionales et nationales destinées à valoriser les métiers de l'artisanat ou désirant participer au jury des différentes épreuves peuvent contacter leur CMA.

▷ **Pour plus d'informations, rendez-vous sur worldskills-france.org/wsc-lyon-2024**

BIEN ACCUEILLIR UN STAGIAIRE

Bénéficier d'un stagiaire est une opportunité de confier des tâches en rapport avec une formation pendant six mois maximum. Attention cependant, le stagiaire n'est pas là pour remplacer un salarié en cas d'absence. Des règles strictes régissent l'emploi d'un stagiaire notamment pendant l'été.

L'accueil d'une personne en stage implique qu'elle doit suivre un cursus de formation avec 200 heures au moins d'enseignement pédagogique par année. Une entreprise ne peut accueillir un stagiaire en dehors d'un cursus pédagogique scolaire ou universitaire. L'employeur n'a pas à effectuer de déclaration préalable à l'embauche (DPAE).
L'objectif d'un stage est de permettre au stagiaire d'acquérir et de mettre en œuvre les compétences professionnelles en lien avec sa formation. Les missions confiées doivent être conformes au projet pédagogique de l'établissement d'enseignement.
Certaines missions lui sont interdites : le remplacement d'un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement ; l'exécution d'une tâche régulière liée à un poste de travail permanent (le stagiaire n'a pas d'obligation de production comme un salarié) ; faire face à un accroissement temporaire d'activité ou encore occuper un emploi saisonnier.
L'entreprise ne doit pas non plus confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé et sa sécurité. Elle peut accueillir uniquement trois stagiaires au maximum, si elle emploie moins de 20 salariés. Et pour les entreprises de plus de 20 salariés, le nombre de stagiaires avec convention de stage en cours pendant une même semaine civile ne peut pas dépasser 15% de l'effectif.
La durée du stage est de 6 mois maximum par organisme d'accueil et par année d'enseignement.
Sur un même poste, l'employeur doit respecter un délai de carence pour pouvoir reproposer un nouveau stage.
Le stage en milieu professionnel se traduit obligatoirement par la signature d'une convention de stage entre l'employeur, l'étudiant et l'organisme de formation dont dépend le futur stagiaire.
La convention fixe les règles obligatoires ou facultatives liées au stage : l'intitulé complet du cursus ou de la formation du stagiaire et son volume horaire par année ou semestre d'enseignement ; les activités confiées ; les noms de l'enseignant ou du tuteur ; les dates de début et fin de stage et la durée maximale hebdomadaire de présence ; les conditions d'autorisation d'absence ; les taux horaires de la rémunération (gratification) calculée sur la base de présence effective du stagiaire et les conditions de son versement. Le montant minimum versé pour chaque heure de présence effective est de 3,90€.
La convention prévoit aussi les avantages éventuels dont peut bénéficier le stagiaire (restauration, hébergement, remboursement des frais) et le régime de protection sociale dont il bénéficie pendant le stage, notamment en cas d'accident du travail. En outre, quand le stage est supérieur à deux mois, la convention de stage doit prévoir la prise de congés et d'autorisations d'absence.
Votre CMA peut aussi vous aider à mettre en place un mini-stage découverte via le Centre d'aide à la décision (CAD) pour permettre à une entreprise de prendre un jeune stagiaire pendant les vacances scolaires. C'est l'occasion pour un jeune de tester l'un des 250 métiers de l'artisanat et de construire son projet d'orientation.

L'OBJECTIF D'UN STAGE EST DE PERMETTRE AU STAGIAIRE D'ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES EN LIEN AVEC SA FORMATION.

▷ **Contact : Service ressources humaines ou Centre d'aide à la décision de votre CMA**

RECRUTER UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

La CMA a depuis longtemps déjà tissé un partenariat avec l'Agefiph* et mène à ce titre de nombreuses opérations de sensibilisation auprès des entreprises et les accompagne afin de faciliter le recrutement d'apprentis en situation de handicap.

SÉLECTIONNER DES CANDIDATS

La première étape de cet accompagnement consiste à aider les artisans à définir leurs besoins en compétences. La CMA diffuse ensuite les offres d'emploi sur le site de sa bourse d'apprentissage et assure l'intermédiation entre les candidats et les entreprises. « Les offres sont anonymes et les candidats sont présélectionnés par les conseillers de la CMA chargés de valider leurs motivations, leurs projets, leurs aptitudes et les prérequis précisés par l'entreprise. Cette étape permet de sécuriser les contrats qui seront signés », explique Séverine André, Cheffe de projet orientation et emploi à la la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

INFORMER SUR LES AIDES

Les conseillers de la CMA ont également pour mission d'informer les artisans sur les différentes aides dont ils peuvent bénéficier au titre de l'embauche d'un apprenti en situation de handicap. Notons que, pour certaines aides, la CMA est tiers prescripteur. C'est le cas notamment pour la Prestation d'appui spécifique (PAS) qui offre la possibilité de bénéficier de la mission d'un expert du handicap afin d'indiquer le degré d'autonomie du futur apprenti. Par ailleurs, et au vu de la complexité des éléments réglementaires liés à la rémunération, la CMA propose également aux entreprises de les accompagner dans la rédaction de leur contrat d'apprentissage.

ORGANISER LA MÉDIATION PRÉVENTIVE

Dans le cadre de son partenariat avec l'Agefiph, la CMA propose également un service gratuit de médiation préventive. L'objectif est de réunir l'apprenti, l'entreprise et l'organisme de formation afin de faire le point sur les attendus de chacun, de vérifier le contrat d'apprentissage et de repréciser à l'entreprise et à l'organisme de formation les points de vigilance pour former au mieux le jeune au regard de son handicap. La CMA met à disposition son expertise et de la documentation spécialisée sur les différents types de handicap.

S'INFORMER À DISTANCE

Enfin pour s'informer les entreprises dans le cadre de leur recrutement d'apprenti en situation de handicap, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes coanime des webinaires pour renseigner les artisans sur les éléments-clés de l'obligation d'emploi des personnes handicapées et les accompagner dans le parcours d'embauche de ces personnes.

* Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

En partenariat avec :

agefiph
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées

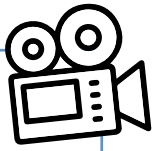

Handicap et Entreprises, ça tourne ! 6e édition

La CMA s'associe à cet événement, initié par la CPME Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'Agefiph, et dont la vocation est de valoriser les entreprises de la région qui s'engagent en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Ce festival de courts-métrages d'entreprises handi-accueillantes s'est déroulé le 15 novembre à Lyon. À travers cette manifestation, un message positif est envoyé aux entrepreneurs afin qu'ils s'engagent dans des actions permettant l'accès ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

TAXE D'APPRENTISSAGE : VERSEZ LE 13 % À VOTRE CMA

La taxe d'apprentissage se décompose désormais en deux parties.

La première est réservée au financement de l'apprentissage. Son montant est de 87 % et est affectée directement aux centres de formation d'apprentis. La seconde est destinée au financement des formations technologiques et professionnelles. Son montant représente 13 % du total et il constitue la seule partie libre d'affectation auprès d'établissements habilités. Les Centres d'aide à la décision des Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui agissent au quotidien en faveur de l'orientation des jeunes dans les métiers de l'artisanat peuvent recevoir les fonds issus du « 13 % ». Attention, en 2023, la déclaration de taxe d'apprentissage se fait désormais avec la DSN (déclaration sociale nominative) et elle est recouvrée directement par les URSSAF. Pour orienter librement vos fonds et soutenir le Centre d'aide à la décision de votre CMA, votre démarche doit être volontaire. Pour cela :

▷ déclarez le solde de votre taxe apprentissage due au titre des salaires 2022 sur votre DSN d'avril 2023,

▷ connectez-vous sur une plateforme numérique mise en place par la Caisse des dépôts et consignations à compter de janvier 2023 pour assurer le fléchage de vos fonds auprès des établissements habilités.

Si vous souhaitez agir pour assurer la relève dans vos métiers, vous pouvez contribuer en versant votre 13 % à la CMA !

▷ Plus d'informations : Service apprentissage et CAD de votre CMA

Créateurs d'entreprises : prenez les bonnes décisions en matière de protection sociale

En tant que créateur d'entreprise, il est essentiel d'assurer votre avenir ainsi que celui de vos proches. Avoir une bonne protection sociale vous permet de couvrir vos besoins en santé, de garantir vos revenus en cas d'accident de la vie ainsi que de bien préparer votre retraite.

Afin de vous aider à faire les bons choix, nous vous aidons à vous poser les bonnes questions :

Comment valoriser au mieux la protection de l'entreprise ?
- Quelle forme juridique adopter ?
- Quel statut en tant que dirigeant ?
- Que se passe-t-il si je dois arrêter de travailler ?
- Quelle couverture sociale pour mes salariés ?
- Comment valoriser au mieux la protection sociale offerte par mon entreprise ?
- Quels seraient mes revenus à la retraite ?

Prenez dès maintenant rendez-vous avec l'un de nos experts certifiés afin de réaliser un audit de protection sociale et découvrez nos services dédiés.

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

00005536-220822-01 – LA MONDIALE. Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 32, avenue Emile Zola Mons-en-Baroeul. 59896 Lille cedex 9. Immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.

FOIRE DE LYON : UNE OPPORTUNITÉ COMMERCIALE

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes sera au rendez-vous de cette nouvelle édition de la Foire de Lyon qui se déroule du 31 mars au 10 avril 2023, à Lyon - Eurexpo. Quelques stands sont encore disponibles… Faites vite !

Le Village des Artisans accueille, sur plus de 1 000 m², une cinquantaine d'exposants de tous secteurs d'activité. La Foire de Lyon reste un rendez-vous commercial incontournable de la région très attendu du public lyonnais notamment. Que vous souhaitiez remplir votre carnet de commande, élargir votre clientèle ou vous faire connaître, ce salon est un outil performant pour votre développement commercial.

EXPOSER SUR LE VILLAGE DES ARTISANS

Aménagé aux couleurs de l'Artisanat, le Village est un gage de qualité pour le visiteur. Vous exposez dans un cadre convivial, vous rencontrez et échangez avec des professionnels passionnés tout en développant votre réseau. Vous êtes en contact avec un interlocuteur dédié de la CMA et vous bénéficiez d'un accompagnement pour vous préparer au salon, de prestations clé en main de qualité et d'une équipe technique sur place.

UNE PARTICIPATION À LA CARTE

Une offre à deux niveaux vous permet d'adapter votre temps de participation selon vos objectifs, vos besoins et vos moyens. Onze jours pour une participation sur l'intégralité de la Foire, ou seulement cinq ou six jours sur des stands de 6 m² ou 12 m².
Vous souhaitez rejoindre le Village des Artisans sur la Foire de Lyon ?

▷ **Contact : Tél. 04 72 43 43 59 foireetsalons.lyonrhone@cma-auvergnerhonealpes.fr**

NOUVEAUTÉ 2023

Votre magazine « Artisanat » fait peau neuve. Nous vous donnons rendez-vous, en juin prochain, pour découvrir une nouvelle formule avec toujours plus d'informations utiles pour gérer votre entreprise, de témoignages d'artisans de toute la région et d'actualités au plus près des territoires. Ce nouveau magazine donnera différents éclairages sur des sujets clés et de l'information rapide et illustrée. Il sera également enrichi avec du contenu à retrouver sur internet ou les réseaux sociaux.

D'ici là, vous pouvez suivre votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat et toute l'actualité de l'artisanat de votre département sur ses réseaux sociaux, que ce soit sur LinkedIn, Twitter ou Facebook. Vous pouvez commenter et partager les posts afin de faire grandir l'artisanat du territoire et de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

PARTICIPEZ AU SALON DU MADE IN FRANCE 2023

La fabrication française a une fois encore été célébrée à l'occasion du salon MIF expo Paris dont la dixième édition s'est tenue du 10 au 13 novembre 2022. Comme chaque année, des dizaines d'artisans ont été accompagnés pour participer à cet événement et valoriser leur savoir-faire.

Quelque 850 exposants ont présenté leurs produits et innovations sur ce salon multisectoriel destiné au grand public comme aux professionnels. Réparties entre le pavillon de la Région et le village de l'Artisanat créé par CMA France cette année, une quarantaine d'entreprises artisanales de la région ayant fait le choix de fabriquer localement ont bénéficié d'un accompagnement de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a accompagné plus d'une quarantaine d'entreprises artisanales de la région sur le Salon MIF Expo 2022

UNE PRÉPARATION AD HOC

Plusieurs accompagnements sont proposés aux artisans exposants : un webinaire ou une formation « optimisez votre participation à un salon » (1 à 2 journées) et des séances individuelles sur diverses thématiques liées au développement de l'entreprise (1 à 6 demi-journées). « L'expert de la CMA conseille les artisans au regard de leur activité, des produits qu'ils souhaitent exposer », souligne Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial et export. « Ainsi, des sujets très divers sont abordés comme l'aménagement du stand, que ce soit en termes de mobilier, d'éclairage, de scénographie ou de signalétique. Il donne aussi à l'artisan des clés pour la mise en valeur de son savoir-faire et de ses produits, car il est parfois préférable de faire des choix plutôt que de vouloir tout montrer. Nous insistons également sur la qualité de l'accueil des visiteurs et prospects sur le stand, ainsi que sur les relances à effectuer à l'issue du salon afin de transformer un premier contact en commande. La question de la gestion du stock est également évoquée sur les évènements grand public dont la réussite nécessite de disposer de suffisamment de marchandises à vendre durant plusieurs jours. Enfin, ce salon étant très médiatisé et très couru des journalistes, les artisans doivent préparer les bons outils pour communiquer efficacement, dossier ou communiqué de presse. » La formation permet également aux participants de faire connaissance et d'échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs expériences et peut donner lieu à des mutualisations de moyens (transport de marchandises, partage de stand…).

EXPOSEZ AU PAVILLON RÉGIONAL

Le MIF accueille chaque année quelque 80 000 visiteurs venus à la rencontre de la création régionale. En 2022, 80 entreprises dont une quarantaine d'artisans de tous secteurs d'activité (textile, alimentaire, métiers d'art, fabrication...) ont participé au salon sous la bannière Auvergne-Rhône-Alpes. En plus d'un emplacement de choix, les entreprises sélectionnées bénéficient d'une offre attractive : prise en charge de 40 à 70 % de la participation au salon (hors logistique et aménagement intérieur des stands), communication sur leur participation via le site internet de la Région et sur les réseaux sociaux.

▷ **Pour vos projets de participation à un salon et au MIF 2023, contactez votre CMA.**

EMILIE RAQUET

O^2 BRIQUETTES SAPONIFIE LE LAIT DE CHÈVRE DES BAUGES

Installée au cœur du massif des Bauges, l'artisane et agricultrice Emilie Raquet maîtrise le savoir-faire de la saponification à froid. Heureuse propriétaire d'un petit élevage de chèvres, elle confectionne des savons à base de ce lait riche de bienfaits pour les peaux fragiles. Une fabrication 100 % locale présentée au salon du Made In France en novembre 2022.

« J'ai une peau très réactive, dite atopique. C'est pourquoi je fabrique ma lessive depuis de nombreuses années. De fil en aiguille, j'ai commencé à créer mes savons et cosmétiques, avant tout pour le plaisir, mais aussi pour utiliser des ingrédients respectueux de la peau et naturels. Je me suis alors orientée vers le lait de chèvre. », confie Emilie Raquet. Un plaisir à créer de ses mains, qui la pousse à troquer la carrière d'éducatrice spécialisée contre celle d'artisane savonnière, fin décembre 2021.

Autodidacte, l'artisane en herbe décide de parfaire ses connaissances auprès de professionnels. Une façon de se rassurer sur sa maîtrise du savoir-faire et de gagner en confiance avant le lancement de son activité. Elle suit une formation sur les aspects pratiques et réglementaires du métier auprès de « Flow Académie ». Puis elle choisit de se perfectionner à la technique de saponification à froid chez « Nature en Bulle » et découvre la confection de cosmétiques à base de plantes chez « Alchimie Sauvage ». Des expériences riches de rencontres, qui rassurent la future chef d'entreprise sur son choix.

UNE ACTIVITÉ ARTISANALE ET AGRICOLE

Début 2022, la Savoyarde fait l'acquisition d'un local à Lescheraines, qu'elle rénove entièrement de ses « petites mains » pour y installer son laboratoire. « Mon activité est en partie agricole, car j'élève des chèvres au sein de ma ferme à Arith. Pour créer mon entreprise artisanale, j'ai pris contact avec la CMA Savoie pour me faire aider ». Marie Fontana, chargée de développement économique, l'accompagne alors sur le dispositif « Je lance mon Projet ». « Nous avons mené une réflexion globale sur la marque, du nom de l'entreprise, au business plan, en passant par l'étude de marché et de la concurrence. Cela m'a aidé à calculer mes coûts de revient et ajuster mes prix, car le lait de chèvre est une matière première qui justifie un prix de vente minimum. », explique la dirigeante. Au mois de mai 2022, elle lance officiellement l'activité « O^2 Briquettes », comme elle se plaît à surnommer ses chèvres.

L'APPUI DE LA CMA SUR LE NUMÉRIQUE

« Installée dans les Bauges, je suis bien consciente de la nécessité de faire connaître mon activité ! » Une réalité qui encourage l'artisane à se former aux outils web et aux réseaux sociaux : « Je ne suis pas très à l'aise avec l'informatique. Cela me prend des heures et pour finir je ne suis pas satisfaite. Alors je me suis dit : forme-toi et tu sauras faire ! », sourit la jeune femme. Épaulée par la conseillère numérique Paola Santinelli, elle bénéficie d'un accompagnement individuel financé par la région, afin de prendre en main les réseaux sociaux, les outils Google ainsi que le futur site web de son entreprise.

LE TREMPLIN DU SALON DU MADE IN FRANCE

Sélectionnée pour participer au Salon du Made in France de Paris en novembre 2022, l'artisane représente la Savoie sur le pavillon CMA France. Une belle opportunité pour valoriser son savoir-faire et faire connaître ses produits locaux à l'échelle nationale, qui l'encourage à créer sa boutique en ligne. En parallèle de sa présence sur le Salon du Mieux Vivre, en octobre à La Roche-

sur-Foron et sur les marchés de Noël et de producteurs, elle vend sa production dans plusieurs boutiques de créateurs, comme « Entrée en matière » à Lescheraines, « Ma Chouette Boutique » à Annecy et « Andy'Art » à Andilly.

▷ **O² Briquettes**
06 73 28 76 65 | O2briquettes.fr

Des savons locaux et bio, fabriqués dans les règles de l'art

Emilie Raquet maîtrise l'art de la saponification à froid, un procédé de fabrication ancestral qui consiste à associer une phase aqueuse et une phase huileuse à de la soude. La réaction chimique issue du mélange produit alors du savon. « Je travaille le beurre de karité et de coco, chauffés au bain-marie et mélangés aux huiles végétales. Et j'utilise le lait de chèvre pour remplacer la phase aqueuse, ce qui représente 30 à 40 % de lait dans le produit fini », précise Emilie. Le lait est ainsi incorporé à la soude puis aux huiles et beurres, créant une pâte à laquelle on ajoute les ingrédients des différentes recettes, comme le miel et les fleurs. Il faut alors verser le savon dans des bacs et laisser sécher 48 à 72 h, à l'abri de la lumière. Les barres ainsi obtenues sont découpées en savons, pré-pesés et stockés 4 à 6 semaines. « Plus un savon est sec et plus il durera dans le temps », indique l'artisane qui reprend chaque savon pour vérifier son poids (100 g), procéder à l'emballage et à l'étiquetage. Un échantillon est conservé par sécurité, sachant que chaque recette est préalablement validée par un toxicologue.

SANS PARFUM, NI HUILE ESSENTIELLE

Ses savons ne sont pas parfumés. Un parti pris que nous explique Emilie : « Le savon au lait de chèvre répond aux besoins des peaux sèches et sensibles. Des peaux qui supportent mal les huiles essentielles. D'autant plus que ces huiles, une fois rincées, polluent les nappes phréatiques. J'ai donc préféré proposer des bougies parfumées, à la cire végétale de soja et aux parfums de Grasse. Ce côté olfactif vient parfaire cette bulle de bien-être. »

AU LAIT DE CHÈVRE ET AUX FLEURS SAUVAGES

L'artisane engagée sélectionne rigoureusement ses matières premières : des produits biologiques et de préférence locaux comme le miel du Châtelard, le calendula de « l'Herbier du Granier » et l'ortie sauvage. « Je fais de la cueillette sauvage et un peu de transformation. Je souhaite développer une gamme de tisanes, sirops et baumes médicinaux afin d'utiliser les propriétés des plantes de nos montagnes. », indique l'agricultrice qui souhaiterait aussi cultiver ses propres plantes. Les huiles de tournesol, de chanvre, de cameline et de noix qui composent ses recettes sont françaises. Quant aux beurres de karité et de coco, ils proviennent de productions équitables. L'éleveuse prévoit également d'engager les démarches nécessaires à la certification bio du lait de ses chèvres.

La chèvre Socrate produit à elle seule plus d'1 L de lait par jour, équivalent à 3 kg de savon. Au printemps, les 2 chevreaux seront également en âge de donner du lait, ce qui permettra d'augmenter la production.

OSER INNOVER POUR SE DIFFÉRENCIER

Face à la concurrence des grandes entreprises et du numérique, dans le contexte économique et énergétique actuel, l'innovation est l'atout le plus efficace pour rester concurrentiel.

Comme elles l'ont déjà fait par le passé, les entreprises n'ont d'autre solution que de s'adapter, se réinventer et innover pour pérenniser et développer leur activité. Pour autant, l'innovation artisanale est semée d'embuches, à commencer par la recherche de financements et l'obligation pour les dirigeants de piloter leur entreprise tout en consacrant du temps à la mise au point de leur projet. Afin d'aider les artisans à mener à bien leurs projets, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes les accompagne dans leur parcours d'innovation. « Contrairement aux idées reçues, l'innovation n'est pas réservée à l'industrie ou à la recherche », rappelle Stéphanie Rouffineau, cheffe de projet innovation à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. « Tout projet qui permet à une entreprise de se différencier durablement de ses concurrents, parce qu'il apporte quelque chose de nouveau, est une innovation.

Dans l'artisanat, cette définition s'applique autant aux produits et services, qu'aux procédés de production, mais aussi aux projets ayant un impact managérial, sociétal ou environnemental ». Les artisans ne manquent pas de créativité dans tous ces domaines et sont conscients de la nécessité d'innover pour donner un élan nouveau à leur développement commercial.
Il n'en demeure pas moins que, face à l'ampleur de la tâche, bon nombre d'entreprises hésitent à se lancer.

ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES D'INNOVATION

Un projet innovant réclame organisation et méthode, raison pour laquelle la CMA propose quatre types d'accompagnements adaptés à la maturité du projet d'innovation.

1 SENSIBILISER, INFORMER ET DÉTECTER

Par où commencer ? Où trouver des financements ? Comment réaliser un premier prototype ? Les experts de la CMA répondent aux questions notamment grâce à des webinaires mis à la disposition des artisans et qui abordent toutes les thématiques de l'innovation. Pour aller plus loin, il est proposé également aux artisans de réaliser un diagnostic d'approche globale afin de faire un état des lieux à 360° de l'entreprise, d'identifier et de formaliser les axes de développement et d'amélioration de leur projet.

2 ACCOMPAGNER INDIVIDUELLEMENT

Cet accompagnement à la carte, financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet à l'artisan de structurer son projet, de repérer les freins éventuels et de définir les différentes étapes pour passer de l'idée à la mise en œuvre de son projet. Le conseiller de la CMA propose au chef d'entreprise de poser les grandes étapes et les jalons de son innovation. Il sensibilise l'artisan aux contraintes réglementaires, à la protection de la propriété de son innovation ou de sa marque. Le conseil peut aussi concerner une demande plus technique, un besoin en marketing, en design, en prototypage ou encore le remplacement d'un matériau par un autre plus performant. « Grâce à un formidable écosystème de partenaires spécialisés dans l'innovation, la CMA peut mettre l'artisan en relation avec de nombreux relais : clusters, centres techniques, laboratoires pour l'aider à trouver les compétences techniques indispensables à son projet », souligne Stéphanie Rouffineau. La recherche de financements constitue la phase déterminante de l'accompagnement individuel proposé par la CMA.

3 PROPOSER DES OPÉRATIONS D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

En parallèle à cette aide personnalisée, la CMA propose également à des groupes d'artisans de les accompagner collectivement sur des thématiques précises à l'occasion de séminaires alternant formation collective et coaching en entreprise ou actions de prototypage en collaboration avec un Fab lab.

4 APPRENDRE À PROMOUVOIR ET À VALORISER SON INNOVATION

Cet accompagnement s'adresse aux dirigeants dont l'innovation est prête à conquérir son public. « Notre action est alors centrée sur les outils qui vont permettre à l'artisan de communiquer sur son innovation afin de mieux la commercialiser. Cette communication passe notamment par la participation à des salons (Made in France, Mountain Planet, Eurobois…) ou par la candidature à des concours (Artinov, Inosport, concours Lépine, concours des métiers d'art…), véritables tremplins vers la notoriété des entreprises. Le rôle du conseiller CMA est alors d'aider l'artisan à identifier le concours ou le salon le plus adapté à son projet.

Quelle que soit la forme qu'elle prend, l'innovation est nécessaire pour se démarquer et développer l'entreprise. Grâce au contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des CMA accompagne les artisans, que ce soit à la naissance du projet ou dans sa phase opérationnelle pour le sécuriser, accélérer son développement et le promouvoir avec succès.

LE CONCOURS ARTINOV EN CHIFFRES…

30 ans
le prix Artinov créé dans l'Ain célèbrera ses 30 ans en 2023

1 200 candidats
ont participé au concours Artinov depuis sa création

400 entreprises artisanales primées
depuis 30 ans

ARTINOV, UN CONCOURS DÉDIÉ À L'INNOVATION ARTISANALE

Ce concours destiné à promouvoir l'innovation et le développement technologique des entreprises artisanales est une vitrine de la créativité et de la capacité d'innovation des artisans. Organisé par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de la Région et en partenariat avec Groupama Rhône-Alpes Auvergne et la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, il récompense les entreprises dont les capacités d'innovation, de développement et d'adaptation au monde actuel auront été les plus marquantes. En participant à ce concours, les entreprises mettent en valeur la mise au point d'un nouveau produit ou service ou procédé de production, un savoir-faire distinctif, une organisation interne, un impact environnemental, une implication sociétale ou encore un business model. Elles bénéficient également de la médiatisation suscitée par l'événement. En 2023, Artinov fait peau neuve et se déploie sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette édition sera marquée par la création d'un Club Artinov réservé aux lauréats du concours. L'appel à candidatures débutera en avril prochain.

TÉMOIGNAGE D'UN LAURÉAT ARTINOV

Emmanuel Allasia est artisan chocolatier. Créée en 2019, son entreprise, Le Chocolat de poche, est le fruit d'une idée innovante, des tablettes de chocolat bio dont l'emballage imite la couverture de livres de poche. L'entreprise a été lauréate du concours Artinov 2020.

« Lorsque la conseillère de la CMA m'a proposé de participer au concours Artinov afin de faire valoir le caractère artisanal de mes créations, j'ai pensé que ce serait intéressant d'entrer de plain-pied dans le monde artisanal. L'expérience a été enrichissante à plus d'un titre. Pour commencer, le montage du dossier m'a conduit à une réelle réflexion stratégique et organisationnelle sur mon entreprise. Ensuite et comme attendu, le concours m'a permis de rentrer dans l'univers des artisans de façon très officielle et de valoriser auprès de mes clients, dont mes partenaires libraires, le caractère innovant, bio et artisanal de mes chocolats de poche. Enfin, la vidéo réalisée pour récompenser les lauréats a été un énorme propulseur pour ouvrir la chocolaterie au public. Désormais, je joins d'ailleurs à chaque catalogue envoyé à mes prospects cette vidéo qui raconte l'histoire de mon entreprise et permet à chacun de pousser les portes de mon laboratoire. C'est vraiment la preuve par l'image que notre fabrication est vraiment artisanale et originale. Aujourd'hui, je valorise ce prix Artinov grâce au logo qui figure sur mon site et permet d'affirmer une image très qualitative et qui nous distingue. J'ai eu la chance d'être jury d'Artinov en 2021 et j'ai pu ainsi renouer avec tout l'écosystème lyonnais qui participe à cet événement, grâce à ce concours organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Cette manifestation m'a permis de créer un réseau très intéressant pour développer mon activité. »

GROUPAMA, PARTENAIRE DU CONCOURS ARTINOV

La volonté d'être présent sur le marché des professionnels de l'artisanat a conduit Groupama à tisser des liens depuis plusieurs années avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat départementales. Un des premiers axes de collaboration entre les deux partenaires reposait déjà sur le concours Artinov. L'innovation a toujours été considérée par Groupama Rhône-Alpes Auvergne comme un secteur de prédilection, permettant de développer ses propres offres et services par la création notamment d'un pôle dédié, mais également de soutenir en direct les entreprises innovantes (Créalab, programme innovation : mobilité et foyers durables, soutien aux startups, innover pour créer de la valeur).

À la suite de la régionalisation du réseau des CMA, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a souhaité s'inscrire dans la continuité en se rapprochant de la structure consulaire régionale, par son soutien et par le sponsoring du nouveau concours Artinov.
Un événement fédérateur pour le monde de l'artisanat, fortement porté par les élus de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes. Groupama Rhône-Alpes Auvergne participe ainsi à la valorisation de l'artisanat via l'innovation qui est l'expression de la créativité et du dynamisme des artisans en Auvergne-Rhône-Alpes. Présent sur 12 départements, Groupama Rhône-Alpes Auvergne est un assureur généraliste fortement ancré sur son territoire grâce à ses 310 agences, 2 300 collaborateurs et 4 400 administrateurs locaux, au service de ses 655 000 clients-sociétaires. L'entreprise mutualiste a su développer un modèle différenciant qui repose sur 3 valeurs principales : la proximité, la solidarité et la responsabilité.

Construire aux côtés des acteurs de l'économie locale, créer et entretenir un réseau de partenaires représentent des axes forts de développement.

Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

SE FORMER EN TOUTE SIMPLICITÉ

Avec la disparition du Conseil de la Formation, en septembre, le paysage de la formation en France est désormais plus simple. Toutes les formations des gérants des entreprises artisanales sont dorénavant prises en charge par le Fond d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA).

Si vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur ou associé, vous pouvez déposer vos demandes de financement de formation auprès du FAFCEA avant le début de celle-ci. Cette demande peut se faire en ligne directement sur le site du FAFCEA : fafcea.com. En fonction de la thématique de la formation suivie et de votre activité (alimentation, services, bâtiment, fabrication…), les taux de prise en charge varient. Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ayant obtenu une subrogation auprès du FAFCEA, peut faire la demande de financement à votre place pour les formations qu'elle propose. Vous pouvez les retrouver soit dans le catalogue formation ou sur le site internet : cma-auvergnerhonealpes.fr.

MON COMPTE FORMATION

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous bénéficiez également de droits à la formation sur votre Compte Personnel de Formation. Pour connaître votre situation, consultez le site : moncompteformation.gouv.fr. L'équipe formation de votre CMA vous conseille sur votre parcours formation et vous assiste dans vos démarches.

▷ **Contact : formation@cma-auvergnerhonealpes.fr**

FORMEZ VOTRE BRAS DROIT

La CMA ouvre en 2023 une nouvelle section d'apprentissage préparant au titre d'Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA), diplôme de niveau Bac. Cette formation en alternance s'adresse au futur bras droit du dirigeant et lui permet de renforcer ses compétences et d'acquérir des connaissances dans les domaines de la gestion commerciale, comptable, des ressources humaines ou encore de la communication. Elle est également adaptée à un collaborateur ou à un jeune ayant l'ambition de reprendre l'entreprise familiale ou de seconder le dirigeant.

La formation ADEA en alternance est une solution idéale pour toute personne souhaitant se former à la fois sur un plan théorique au centre de formation et sur le terrain au sein de l'entreprise. Pendant 14 mois à raison de trois jours en entreprise et de deux jours en centre de formation, l'apprenti suit un programme de connaissances axé sur la gestion comptable et financière, la gestion des ressources humaines, la bureautique, la gestion administrative, la définition et le déploiement de la stratégie et de la technique commerciale d'une entreprise artisanale. « L'ADEA s'adresse aux collaborateurs du dirigeant ou encore à ses enfants s'ils travaillent dans l'entreprise. Ces derniers peuvent être amenés à la reprendre un jour. Disposant déjà des savoir-faire métier, cette formation leur offre la possibilité de se former à la gestion sur tous les aspects de l'entreprise. Rappelons d'ailleurs qu'à l'origine, la formation ADEA a été créée dans les années 90 pour valoriser le conjoint de l'artisan qui assurait la gestion quotidienne de l'entreprise sans être reconnu pour ses compétences. Le diplôme ADEA a donné une réelle légitimité à tous ces collaborateurs. Aujourd'hui, ce diplôme s'adresse à un large public désireux d'intégrer l'artisanat et des entreprises à taille humaine », souligne Lucien Boiché, chef de projet formation à la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES

L'ADEA en alternance est aussi une formidable opportunité pour les entreprises d'enrichir les compétences internes en recrutant un apprenti qui pourra accompagner le dirigeant sur tous les fronts du pilotage et de la gestion quotidienne de l'entreprise. « L'ADEA est une formation très concrète et adaptée à la réalité des TPE. Elle permet donc aux apprentis d'être rapidement opérationnels, c'est son atout majeur », rappelle Lucien Boiché. « En effet, l'alternant, durant sa formation, va déployer un projet au sein de l'entreprise en bénéficiant du tutorat du centre de formation. L'artisan dispose ainsi en interne, et dans les conditions appréciables du contrat d'apprentissage, d'une personne dédiée en mesure de le seconder sur la gestion quotidienne administrative et financière et en capacité de se consacrer à un projet que lui-même n'a pas le temps de gérer. L'alternant peut aussi apporter des propositions salutaires pour le pilotage de l'entreprise. Ce regard et ces compétences nouvelles constituent un avantage pour l'entreprise. »
La formation ADEA en alternance sera proposée dans le département du Rhône dès janvier 2023 et dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère. Les entreprises souhaitant recruter un alternant ou les candidats, entre 18 et 29 ans, souhaitant intégrer cette formation peuvent contacter leur CMA.

CRÉATION D'ENTREPRISE, PARTEZ SUR DE BONNES BASES

La création ou la reprise d'entreprise séduisent de plus en plus de femmes et d'hommes en quête de sens ou tentés par l'entrepreneuriat. Pour les aider à franchir toutes les étapes et faciliter leur parcours, la CMA, premier réseau public d'accompagnement à la création d'entreprise en Auvergne-Rhône-Alpes, propose des prestations garantes d'une installation réussie.

Quand créer, comment et avec qui ? Ai-je le profil pour créer ? Quelle est la réglementation ? Comment savoir si mon projet est viable ? A quelles aides ai-je droit et qui peut m'accompagner ? Pour répondre à toutes les questions que se posent les porteurs de projet, la CMA propose des solutions adaptées à chacun. Les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise sont accueillis par des conseillers experts lors de réunions d'informations pendant lesquelles ils bénéficient de toutes les précisions utiles avant de se lancer.

DES ACCOMPAGNEMENTS ADAPTÉS AU PROFIL DE CHACUN

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin et bénéficier d'informations plus ciblées, les conseils dispensés par les experts de la CMA tiennent compte du profil du créateur qu'il soit chômeur en voie de créer son activité, salarié en reconversion professionnelle, repreneur d'entreprise, ou encore des personnes porteuses d'un handicap. De même les recommandations diffèrent en fonction du délai dans lequel les porteurs de projet souhaitent s'installer. Les uns souhaitent en effet démarrer une activité nouvelle dans un délai très court, tandis que les autres sont toujours en phase de réflexion. Dans le premier cas, le créateur sera renseigné sur le statut le plus adapté à sa situation (microentreprise, EURL, SA…) et sur les formalités à accomplir. Dans le second cas, la CMA proposera au porteur de projet une formation afin d'intégrer, notamment, les bases de la gestion d'entreprise (gestion financière, commerciale, communication…), car celle-ci ne s'improvise pas. Quatre formations différentes destinées à la microentreprise comme à l'entreprise individuelle, ont été spécialement conçues pour les créateurs ou repreneurs d'entreprise. Elles peuvent être financées par le compte personnel de formation (CPF). Les conseillers CMA, experts de la création d'entreprise, sensibilisent les porteurs de projets sur les aspects pour lesquels une vigilance particulière est requise, tel que le réseau professionnel, la réalisation d'un prévisionnel financier, le respect des normes, la recherche de financements, le volet environnemental ou encore l'évaluation du marché dans un secteur d'activité donné. Ils font également bénéficier les futurs entrepreneurs de leur réseau de partenaires (banques, assureurs et autres financeurs). Ainsi et grâce à l'écoute et l'expertise de ses conseillers, les CMA permet aux créateurs d'entreprise de se lancer en toute sécurité et sérénité.

NOUVEAUTÉ

Une réunion d'information sur la création-reprise d'entreprise en français signé

Pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de créer ou reprendre une entreprise dans les meilleures conditions, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes innove et lance une réunion d'information à la création et la reprise d'entreprise en français signé. Première étape d'un parcours dédié et individualisé, elle est disponible en ligne sur simple inscription via le site cma-auvergnerhonealpes.fr.

LES +

- Sécurisation de vos choix et de vos démarches
- Gain de temps
- Création d'un réseau de nouveaux entrepreneurs

UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES DE L'ALIMENTAIRE

Auvergne-Rhône-Alpes compte aujourd'hui 23 000 entreprises du secteur alimentaire, soit 11 % des entreprises artisanales de la région. Elle enregistre 2 000 nouvelles immatriculations pour les neuf premiers mois de 2022. Afin de soutenir la vigueur économique de ce secteur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes déploie une offre de services spécifique à destination des artisans et des porteurs de projet des métiers de bouche.

DES CONSEILS ET DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'appuie sur l'expertise de la « Cité du goût et des saveurs » pour proposer aux professionnels des métiers de bouche et à leurs salariés des formations courtes de perfectionnement. Elles sont dispensées par des formateurs renommés tels que Jérôme Chaucesse, MOF pâtissier confiseur 2015, Jérôme Langillier, champion du monde de pâtisserie 2009, ou encore Ludovic Mercier, MOF glacier. Sont ainsi proposées des formations pour tous les métiers de bouche sur des thèmes divers et renouvelés chaque année tels que les nouvelles techniques de cuisine et de pâtisserie, les desserts et les plats tendance. Ces formations techniques s'adressent à toutes les entreprises en développement de la région. En 2023, elles seront réalisées en Savoie à la Cité du goût et des saveurs, en Isère à l'EFMA* et dans le Rhône. La CMA propose également aux créateurs et aux professionnels de l'alimentaire des formations ciblées, notamment sur l'hygiène alimentaire et les normes en vigueur. Les futurs artisans auront également dès 2023 à leur disposition des formations en e-learning. La CMA accompagne aussi les personnes en reconversion professionnelle ayant un projet de création d'entreprise de l'alimentation sur les aspects réglementaires et administratifs spécifiques aux métiers de bouche.

DES ACTIONS AUPRÈS DES TERRITOIRES

La CMA travaille en collaboration avec les collectivités ayant des projets d'animations urbaines sur le thème de l'alimentaire. « Nous sollicitons des artisans pour participer à des marchés de Noël, par exemple, ou à des salons thématiques. Nous organisons également des rendez-vous professionnels de l'alimentaire entres les acteurs d'un territoire – restaurateurs, artisans et agriculteurs – afin de favoriser les synergies locales et d'encourager le développement de pratiques vertueuses », précise Tarek Bouzidi, en charge de la Cité du goût et des saveurs.

DES ATELIERS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC ET AUX SCOLAIRES

Dans le cadre de la valorisation de l'artisanat et des métiers de bouche, la CMA développe également des actions de sensibilisation en direction du grand public. En Savoie, en Isère et dans l'Ain, des ateliers culinaires sont organisés à leur intention. Les artisans animateurs de ces ateliers s'inscrivent ainsi dans la transmission de leurs savoir-faire et la valorisation de leur métier. La CMA fait aussi la promotion des métiers de bouche auprès des jeunes dans les écoles et collèges. Plus de 600 élèves participent chaque année à des ateliers culinaires à la Cité du goût et des saveurs de Savoie sur le thème de la saisonnalité des produits, du bien manger, des circuits courts et de l'anti-gaspillage alimentaire.

LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

Marque nationale de CMA France, la première Cité du goût et des saveurs a été créée en 2004 par la CMA des Côtes-d'Armor. Le réseau compte aujourd'hui 25 sites répartis sur l'Hexagone dont trois en Auvergne-Rhône-Alpes. La Cité du goût et des saveurs est aujourd'hui un formidable outil dédié à la valorisation des artisans des métiers de bouche, à la promotion et à la transmission des savoir-faire et des produits locaux de qualité.

* EFMA : CFA de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes basé à Bourgoin-Jailleu

FORMATIONS 2023

COMPTABILITÉ & GESTION

COMPRENDRE LES BASES DE LA COMPTABILITÉ
16 au 23 février
2 et 9 mars
La Motte-Servolex

CALCULER SES COÛTS DE REVIENT ET SES PRIX DE VENTE POUR GAGNER EN RENTABILITÉ
13 mars
La Motte-Servolex

NUMÉRIQUE

INSTAGRAM : LE RÉSEAU SOCIAL DE L'IMAGE (NIVEAU 1)
23 janvier
La Motte-Servolex

FACEBOOK NIVEAU 1 : TIRER PROFIT DU RÉSEAU SOCIAL POUR AUGMENTER SES VENTES
2 et 9 février
La Motte-Servolex

PROSPECTER EFFICACEMENT SUR LINKEDIN
6 mars
La Motte-Servolex

CRÉER ET GÉRER FACILEMENT SON SITE INTERNET *
27 et 28 février
7, 14 et 21 mars
La Motte-Servolex

TIK TOK : LE RÉSEAU SOCIAL DU MOMENT
23 mars
La Motte-Servolex

COMMERCIAL

VALORISER SON POINT DE VENTE POUR ATTIRER SES CLIENTS
30 janvier
La Motte-Servolex

RÉALISER DES E-MAILINGS EFFICACES POUR PROSPECTER ET FIDÉLISER SES CLIENTS
6 et 7 février (matins)
À distance

CONCEVOIR FACILEMENT DES VISUELS AVEC CANVA
13 février
La Motte-Servolex

GAGNER EN EFFICACITÉ COMMERCIALE
20 et 27 février
La Motte-Servolex

DÉVELOPPER SON ACTIVITÉ GRÂCE AUX MARCHÉS PUBLICS
16 et 23 mars
La Motte-Servolex

VENDEZ VOS PRODUITS OU VOS PRESTATIONS EN SUISSE
30 mars
La Motte-Servolex

ATELIERS

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL ET NUMÉRIQUE
Gratuit
Jeudi 23 février
Lundi 16 et mardi 21 mars
La Motte-Servolex

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet :
www.cma-savoie.fr

CONTACT ET INSCRIPTIONS :
formation.savoie@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 79 69 94 32

INSCRIVEZ-VOUS AUX JEMA 2023

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes coordonne les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) depuis de nombreuses années. Elle inscrit cet événement comme l'un de ses temps forts pour faire découvrir les savoir-faire au grand public, créer des opportunités d'affaires pour les professionnels et faire naître des vocations.

En 16 éditions, ces journées sont devenues l'événement international le plus important des métiers d'art et du patrimoine vivant, et permettent de développer l'intérêt du « Fabriqué en France ». Chaque année, ce sont plus de 1 000 professionnels des métiers d'art qui participent activement aux JEMA en Auvergne-Rhône-Alpes.

UN PATRIMOINE INESTIMABLE

Après un retour sur le devant de la scène en 2022, les JEMA se déroulent du 28 mars au 3 avril 2023 autour du thème « Sublimer le quotidien ». Un thème pour illustrer l'importance des métiers d'art dans les foyers et la société française. Au cœur des maisons, du patrimoine bâti, sur soi, les métiers d'art enchantent notre quotidien… ils sont partout autour de nous, à portée de main. Ils subliment la vie de tous les jours que cela soit au travers des arts décoratifs ou d'actes de consommation durable, de proximité, invitant le beau et la matière à animer chaque jour qui passe. Leur accessibilité, leur richesse et leur esthétisme, à portée de mains, doivent être valorisés et permettre à tous de découvrir cet inestimable patrimoine.

AU CHOIX DES PROFESSIONNELS

Les JEMA offrent la possibilité de proposer des rendez-vous à la fois en présentiel et/ou digitaux. Chaque professionnel a le choix de son programme : faire découvrir son atelier, inviter d'autres artisans d'art, faire visiter un chantier, participer à un collectif, animer une conférence, proposer des événements en ligne : visite de l'atelier, démonstration, présentation de la collection… Les centres de formation sont également invités à ouvrir grand leurs portes ou à se joindre aux artisans d'art sur certaines manifestations. En tant qu'artisan d'art ou professionnel du patrimoine vivant, les candidatures* sont ouvertes jusqu'à fin janvier 2023.

* Les JEMA sont réservées aux entreprises métiers d'art dont l'activité apparaît dans la liste officielle des métiers d'art, et des Entreprises du Patrimoine Vivant.

▷ **Contact :**
sarah.poyeton@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 72 44 15 69

Yves Pernaudat

Marion Lainé restaure la table d'harmonie qui a pu être conservée.

MARION LAINÉ

RESTAURER L'ÂME DES PIANOS

Lauréate nationale et régionale du concours Atelier d'Art de France, catégorie patrimoine, l'artisane d'art de Verel-de-Montbel restaure les pianos qui lui sont confiés par des familles, ou ceux qu'elle sélectionne pour leurs qualités patrimoniales afin de les proposer à la vente, après restauration.

« J'ai voulu au départ être scénographe avant qu'une rencontre ne me fasse changer d'avis et que je devienne restauratrice de pianos », explique Marion Lainé, 43 ans, artisane d'art installée en Savoie à Verel-de-Montbel. C'est là, niché dans une campagne verdoyante, que se trouve son atelier depuis 2020, transféré de Haute-Savoie depuis le premier confinement.

DE PARIS JUSQU'EN PAYS DE SAVOIE

Son parcours en apprentissage la mène à Paris au sein des Ateliers Magne, à tout juste 20 ans, où elle reconnaît avoir été très bien encadrée pour apprendre son métier, la restauration de pianos. « Durant six ans, j'ai touché à tout, aux accords, aux travaux de structure, aux réglages », explique-t-elle. Elle rencontre alors Philippe Copin, préparateur de pianos de concert émérite, qui lui fait prendre conscience de ses capacités à comprendre le son et ce qui le génère. Très naturellement, elle suit le même chemin que lui, mais dans sa région natale.

Elle devient en 2006, chef d'atelier salariée chez Veran Pianos à Annecy où elle a pour mission d'assurer le travail d'atelier de restauration et de développer le service concert. La cession inattendue de l'établissement la motive à mettre son exigence au service de son propre atelier en 2010. « J'ai tout de suite été très bien accompagnée dans la création de mon entreprise par la CMA » indique-t-elle. Elle s'installe en tant qu'artisane à la Balme de Sillingy et y ouvre son premier atelier de restauration, avant de découvrir le site de son futur atelier savoyard, 10 ans après.

600 À 1000 HEURES DE TRAVAIL PAR PIANO

Là, elle restaure des pianos qui lui sont confiés par des familles ou ceux qu'elle sélectionne pour leurs qualités patrimoniales afin de les proposer à la vente, après restauration. « Il faut au moins 600 à 1000 heures de travail selon le piano, souvent plus ». Une tâche qui comprend plusieurs phases : les travaux de structure qui permettent de restaurer l'âme du piano, le travail sur le bloc clavier/mécanique, qui comprend toutes les pièces qui génèrent le son, depuis la touche jusqu'au marteau qui vient frapper les cordes, le travail sur le meuble lui-même c'est-à-dire l'ébénisterie, enfin le travail sur l'harmonisation qui est la finition sonore donnant l'inspiration au pianiste.

Aujourd'hui, elle travaille un quart de son temps à Paris où elle a rencontré en 2010, Sylvie Fouanon. « J'ai été subjuguée par son travail ! Elle est exclusivement spécialisée dans la restauration de pianos anciens. Cela fait dix ans que j'assure la finition des pianos de son atelier ». En parallèle, Marion consolide sa

formation auprès de Sylvie sur les techniques les plus difficiles de la restauration. C'est ainsi qu'en 2019, Sylvie Fouanon devient Maître d'Art et Marion Lainé son Élève dans le dispositif de transmission des savoir-faire d'excellence, dispensé par le ministère de la Culture.

À SON ARRIVÉE À L'ATELIER, LE PIANO ÉTAIT DIFFICILEMENT JOUABLE MAIS LAISSAIT ENTREVOIR UN GRAND POTENTIEL.

C'est dans ce cadre qu'elle participe en 2021 au Salon du Patrimoine culturel Admise à adhérer aux Ateliers d'Art de France, attachés à promouvoir le haut artisanat d'art français, Marion propose au concours un Pleyel de 1899 dont elle vient d'achever la restauration. Elle en sort lauréate régionale puis nationale.
La pièce primée au niveau national est un demi-queue Pleyel qui mesure 2,4 m, et l'un des plus beaux modèles de la marque aujourd'hui disparue.
À son arrivée à l'atelier, le piano était difficilement jouable, mais laissait entrevoir un grand potentiel. Sur le millier d'heures que nécessite une restauration complète, seules les cent dernières concernent le travail lié à l'expression du piano. Il faut travailler le matériel (le bois, le métal, le feutre) pour arriver à quelque chose d'immatériel, le son.

TRAVAIL DE MÉMOIRE

« Durant sa longue vie, le piano a perdu ses revêtements en ivoire. Comme il était impensable pour moi de dénaturer un instrument de cet âge avec du plastique, j'ai décidé de lui fabriquer un clavier en poirier, qui reste dans les tons chauds et naturels de l'instrument, tout en s'alliant parfaitement à l'ébène d'origine, pour un très grand confort de jeu. J'ai fait débiter des plaquettes de bois par un ancien Élève de Maître d'Art (Frédéric Hamel, tabletier en région parisienne), que j'ai adapté individuellement et manuellement à mon clavier. »

Pour illustrer ce travail minutieux et en garder la mémoire, Marion Lainé édite à chaque fois un livre où elle décrit ses multiples tâches, et tous les moments clés d'une restauration. Elle est en effet l'une des rares à France à pratiquer une restauration complète, depuis le démontage jusqu'à l'harmonisation finale. Un savoir-faire qu'elle souhaite mieux valoriser et faire connaître. C'est pourquoi elle s'est lancée, avec Paola Santinelli de la CMA de Savoie, dans la refonte de son site internet.

« J'ai d'abord suivi une formation collective en visio-conférence sur le référencement (SEO) en mai 2022. Celle-ci se poursuit par un suivi, plus personnalisé. Il s'agit d'un accompagnement de 7 heures qui a commencé par un diagnostic numérique avec un audit du site, qui est encore en cours ».
Convaincue par la raison d'être et par l'importance de la CMA, Marion Lainé s'y investit en tant qu'élue départementale et régionale. Outre sa mission locale auprès des artisans savoyards, elle a pour objectif d'apporter sa réflexion afin de rendre possible la transmission des savoir-faire spécifiques aux Métiers d'Art.

© Yves Pernaudat

Dans son atelier de 75 m², déjà trop exigu, Marion Lainé redonne vie à trois ou quatre pianos chaque année

RECRUTE-MOI SI TU PEUX !

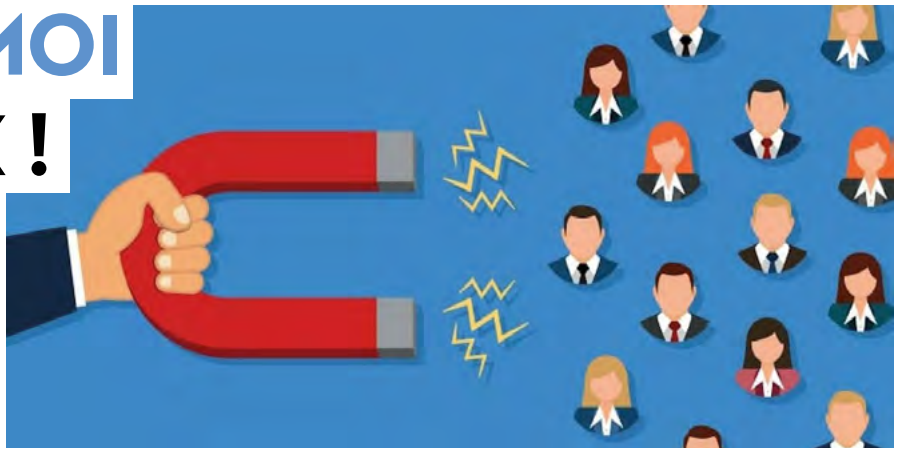

D'après une étude récente, 96 % des actifs au niveau mondial vérifient la réputation de leur prochain employeur potentiel quand ils changent de travail.*

Cependant, toutes les entreprises ne mesurent pas la puissance de la marque employeur.

LA MARQUE EMPLOYEUR POUR MIEUX RECRUTER

La marque employeur couvre l'identité de l'entreprise, son image en interne et sa réputation en externe. Ainsi, elle s'attaque à trois problématiques majeures de la stratégie des Ressources humaines (RH) d'une entreprise, que sont l'attractivité (faire venir les talents), la fidélisation (les garder) et l'engagement (les fidéliser).
Il s'agit d'une réflexion à 360° sur sa politique RH dans l'optique de se démarquer auprès des candidats et des salariés sur un marché du travail toujours tendu. Toutes les entreprises sont confrontées à des problématiques de recrutement et peuvent tirer profit de la marque employeur.
Les difficultés que l'entreprise doit contourner :

- Des salariés moins engagés : plus de 1/3 des CDI sont rompus lors de la 1re année dans l'entreprise. Fin 2020, seuls 54 % des salariés se disent engagés.
- Des talents avec d'autres attentes : le confinement a poussé 55% des Français à réfléchir au sens de leur profession, dont 61% des 18-24 ans**
- Des candidats plus exigeants : 61% des entreprises avec des besoins en recrutement ont du mal à recruter et 6 TPE sur 10 déclarent manquer de main-d'œuvre pour accompagner leur croissance.

RENFORCER SA MARQUE EMPLOYEUR

Pour améliorer son attractivité, l'entreprise peut agir et travailler sur trois éléments cruciaux de son identité grâce à la marque employeur.

1 TRAVAILLER LA CULTURE D'ENTREPRISE

Pour définir son capital sympathie, une entreprise doit d'abord prendre soin de ses valeurs et de la culture d'entreprise qu'elle véhicule.
En effet, plus les valeurs sont claires et définies, plus le sentiment d'appartenance est grand, plus l'envie des candidats de se projeter à long terme est forte.

2 SOIGNER SA COMMUNICATION EN LIGNE

Quels sont vos atouts en tant qu'employeur ? Quels sont les métiers de votre entreprise ? Pourquoi travailler dans votre entreprise ? Ces questions doivent trouver réponse sur une page de votre site internet et sur vos réseaux sociaux.
Les candidats sont des internautes avertis qui, avant de s'engager et de faire leur choix, comparent chaque entreprise pour connaître leurs valeurs, leurs engagements, leurs atouts, leur culture, etc.

3 RECRUTER, INTÉGRER ET MANAGER LES JEUNES TALENTS

Attirer les jeunes générations est un enjeu pour bon nombre d'entreprises. Comme les générations précédentes, la génération Z, bien que paraissant pour certains insaisissable et infidèle, sait être loyale à son employeur et veut travailler. Néanmoins, ils ont des attentes fortes en termes de flexibilité et de qualité de vie au travail.
Cela nécessite pour le chef d'entreprise d'adapter ses pratiques en termes de management.

* Étude Ranstad de 2019
** Chiffres issus d'une étude Monster de 2021

La CMA vous accompagne dans la formalisation de votre marque employeur, mais également dans vos processus d'intégration et de méthodes de management.

▷ Contactez le conseiller en Ressources humaines de votre CMA

LA SANTÉ, CAPITAL DE VOTRE ENTREPRISE

En septembre dernier au salon Préventica, les experts de la santé au travail de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire ont animé une conférence consacrée à la santé, capital de la petite entreprise. L'occasion de présenter l'accompagnement et les services proposés par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes pour répondre aux enjeux de la santé et de la sécurité au travail dans l'artisanat.

Le lien entre capital santé et absentéisme est désormais connu, au même titre que l'influence de la santé sur la performance de l'entreprise. De la difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle au manque de rigueur dans la mise en place de procédures de sécurité, les causes ne manquent pas et les effets s'avèrent à la longue néfastes pour la santé morale ou physique des chefs d'entreprise et de leurs salariés.
Afin d'aider les artisans à engager une réflexion sur les actions à mener pour améliorer leur capital santé et celui de leur entreprise, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes propose de les accompagner à l'occasion d'un diagnostic en Ressources Humaines (RH) et Responsabilité Sociétale et environnementale (RSE).

UN DIAGNOSTIC RH-RSE

Dans la cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), un état des lieux des pratiques en termes de Ressources Humaines (RH) est possible dans l'entreprise dès le premier salarié. « Lors d'un entretien avec le chef d'entreprise sont abordés divers thèmes portant sur les ressources humaines et la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise », précise Madeline Sabier, cheffe de projet RH, emploi et insertion de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes.
« En lien direct avec la problématique santé, nous abordons un premier thème qui porte sur l'application du droit du travail. Le conseiller de la CMA vérifie que les obligations de l'entreprise (convention collective, affichages obligatoires, règlementation sociale, etc.) sont respectées.

Le deuxième thème abordé est celui de la santé et de la sécurité au travail. Il est question dans ce volet d'accidentologie ou de maladie professionnelle. Quelles sont les actions mises en place dans le cadre de la sécurité au travail ? Le conseiller peut, le cas échéant, orienter l'artisan vers des financeurs qui pourraient lui permettre d'aménager des postes de travail ou réaliser des investissements destinés à améliorer les conditions de travail.

La question du recrutement est ensuite abordée. Face aux éventuelles difficultés de recrutement, le conseiller analyse les pratiques du chef d'entreprise dans ce domaine. Les notions de bien-être au travail et de prévention santé sont centrales dans le volet management, abordé par le diagnostic.
La capacité du chef d'entreprise artisanale à séparer sa vie privée et sa vie professionnelle peut par exemple être soulevée. Les questions relatives à la Qualité de Vie et aux Conditions de Vie au Travail (QVCT) clôturent cette partie de l'exercice dédié au thème de la santé. Certains signes – le turnover, la possibilité que le dirigeant s'accorde ou non de prendre des congés, l'absentéisme dans l'entreprise – sont autant d'indices d'un potentiel dysfonctionnement.
Ces éléments sont complétés par des questions sur l'image de l'entreprise à l'extérieur et le lien qui peut exister entre conditions de travail et cette image de l'entreprise.
Ce diagnostic RH-RSE permet d'identifier les points forts et les axes de progrès, de définir une stratégie RH adaptée à l'entreprise », souligne Madeline Sabier, qui rappelle que la santé et la qualité de travail restent le socle fondamental de la performance des entreprises.

▷ Vous souhaitez faire un diagnostic RH-RSE ou avoir des renseignements ? Contactez le conseiller en Ressources Humaines de votre CMA

CONCURRENCE ET LOYAUTÉ DES SALARIÉS

La concurrence déloyale d'un salarié peut avoir des conséquences graves pour votre entreprise. Comment lutter contre ce phénomène ?

L'obligation de loyauté et de fidélité envers son employeur est inhérente au contrat de travail. Le salarié ne peut donc ni exercer une activité concurrente ni inciter la clientèle à se tourner vers une entreprise concurrente. L'obligation de loyauté et de fidélité s'applique même en l'absence de clause dans le contrat et la concurrence déloyale d'un salarié est caractérisée même en l'absence de procédés déloyaux. Cette obligation est due pendant toute la durée du contrat et s'applique aussi en cas de simple suspension du contrat de travail : arrêt maladie, congés… Dès lors qu'il y a rupture de contrat, l'ancien salarié n'est plus soumis à son obligation de loyauté. Aussi, et afin de se prémunir de la concurrence déloyale d'un ex-salarié (détournement de clientèle, dénigrement de l'ancien employeur ou débauchage de salariés de l'ancien employeur), l'employeur peut ajouter au contrat de travail une clause de non-concurrence limitant la liberté d'exercer une activité concurrente pour son propre compte ou au sein d'une autre entreprise. Cependant, afin d'éviter toute irrégularité, cette clause doit être validée par un avocat. Notons également qu'en cas d'actes de concurrence déloyale avérés, la nullité de la clause de non-concurrence ne constitue pas un obstacle à un recours en justice. Pour plus d'informations, contacter les conseillers de la plateforme droit du travail de votre CMA.

▷ **Contact : plateformetravail@cma-auvergnerhonealpes.fr**
Tel : 04 72 43 43 55

NOUVELLE MENTION OBLIGATOIRE SUR VOS DOCUMENTS PROFESSIONNELS

Depuis le 15 mai 2022, une nouvelle mention obligatoire doit figurer sur tous les documents professionnels des entrepreneurs individuels (factures, bons de commandes, tarifs, documents publicitaires, correspondances et récépissés) : la dénomination utilisée pour l'exercice de l'activité professionnelle incorporant leur nom ou nom d'usage doit être précédée ou suivi immédiatement des mots « entrepreneur individuel » ou des initiales « EI ». De plus, chaque compte bancaire dédié à l'activité professionnelle doit également contenir la dénomination dans l'intitulé. Cette nouvelle obligation concerne tout entrepreneur individuel soit toute personne qui exerce une activité professionnelle en son nom propre, donc y compris les micro-entreprises (hors régime de l'EIRL). Rappelons que les conditions générales de vente (CGV) informent le client des obligations et des droits entre un professionnel et lui à l'occasion de la vente de produits et/ou services. Communiquer ces informations est

une obligation prévue par le code de la consommation. Le professionnel doit fournir toutes ces données « de manière lisible et compréhensible ».

Texte de référence :
décret n° 2022-725 du 28 avril 2022.

74%

des artisans et commerçants pensent être mal protégés en cas de problème de santé*

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé de votre couverture en santé et en prévoyance.

NOTRE CONTACT :
Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

Alptis
Prévoyance & Santé

Alptis Assurances - Intermédiaire d'assurance et gestionnaire des contrats - 25 cours Albert Thomas 69445 LYON CEDEX 03 - Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 000 € - RCS Lyon 335 244 489 - N° ORIAS : 07 005 850 - www.orias.fr - N° TVA : FR37335244489 - Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au Code des assurances - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS CEDEX 09

AP CRMA - CMAI - 210x297 - 1222 - ©AdobeStock - Réalisation : Service Communication Alptis

FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DE L'ÉNERGIE, BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE[1]

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.
Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.

BANQUE POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle
(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit – Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 – 11/22 – Crédit photo : IStock